



## école privée sous contrat radiation et inscription

-----  
Par vepp

Bonjour,

2 enfants, ne présentant aucun problème ont été radiés l'été 2015 d'une école privée sous contrat suite à un différent entre le papa et la directrice. Ce différent a été généré par l'absence de sanctions de l'établissement envers un enfant violent qui s'acharnait sur l'un des 2 enfants radiés et ce durant toute l'année scolaire.

La famille en suivant les recommandations de la lettre de radiation a souhaité inscrire les 2 enfants dans un autre établissement privé sous contrat. Ils ont été acceptés. Mais contre toute attente, la direction du nouvel établissement vient d'envoyer un courrier recommandé refusant finalement cette inscription. Au motif, d'une rupture de confiance suite à l'intervention de l'ancienne directrice qui s'est permise de prévenir les écoles de l'agglomération.

C'est incompréhensible ... Le diocèse n'a jamais répondu l'année dernière sur cette affaire, nous n'obtenons des réponses nul part. Nous sommes bloqués.

Mais lorsqu'une direction a radié des enfants et qu'elle propose un autre établissement a-t-elle le droit de prévenir en amont entravant les démarches parentales de réinscription ?

En vous remerciant.